

Compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 12 avril 2024

Le vendredi 12 avril 2024 à 18h, les membres du Conseil Municipal de la Commune de PLOURIN, se sont réunis à la Mairie.

Tous les Conseillers sont présents.

Secrétaire de séance : Vanessa MOENNER.

Le compte-rendu de la réunion du 29 février 2024 est approuvé à l'unanimité.

AFFAIRES BUDGETAIRES :

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION :

Monsieur le Maire propose de reconduire les taux des impôts à l'identique à ceux appliqués depuis 2022, soit la TH -Taxe d'Habitation - (uniquement pour les contribuables qui possèdent une résidence secondaire) le taux de 22,40 ; pour le Foncier Bâti : 37,60 et le Foncier Non Bâti : 43,20. La prévision de budget a été faite lors de la commission des finances sur cette proposition. Toutefois, compte tenu des augmentations des bases décidées par le législateur lors du vote de la loi des finances, les bases ont été revalorisées de 3,8 %, pourcentage qui induit une sensible augmentation du produit fiscal pour la commune de l'ordre de 27 014 € hors allocations compensatrices et coefficient correcteur. Cette progression tient compte également de l'augmentation des biens imposables, notamment pour la taxe foncière du fait de l'intégration au produit fiscal des terrains qui ont bénéficié des exonérations les 2 premières années.

Le budget a donc été établi à partir des bases notifiées par les services des impôts et des taux ainsi proposés, ce qui va générer un produit fiscal attendu de 666 731€ contre 640 351 € en 2023.

Le budget qui sera présenté à suivre est basé sur cette proposition de fixation du taux du Foncier bâti à 37,60 et celui du foncier non bâti à 43,20 et la Taxe d'habitation à 22,40, la taxe d'habitation ne représentant qu'à peine 4 % du produit fiscal.

Avis favorable à l'unanimité pour reconduire les taux votés en 2022.

BUDGET DE LA COMMUNE :

Monsieur le Maire et Arnaud SANJOSE, présentent à l'assemblée le projet de budget :

Le budget de fonctionnement s'équilibre à la somme de 1 443 805 €.

Les recettes principales se composent ainsi : Produits des services et du domaine : 136 350 €, impôts et taxes : 737 731 €, dotations et participations pour 379 474 €, autres produits de gestion 50 000€, Opérations d'ordre pour travaux en régie :100 0000 €, amortissement : 9 250€, atténuation de charges : 31 000€.

Les dépenses concernent les chapitres suivants : charges à caractère général : 313 450 €, dépenses de personnel : 578 550 €, autres charges de gestion : 198 547 €, charges financières – intérêts de la dette - pour 19 000 €, atténuation de produits : 29 850 €, et charges exceptionnelles de 5 000 €, dotations aux amortissements de 10 500€. L'excédent prévisionnel de recettes par rapport aux dépenses est de 288 908 €.

Le budget d'investissement s'équilibre à la somme de 1 594 156€.

Les principales dépenses concernent le remboursement du capital des emprunts est de 151 006 € dont 4 000€ en prévision d'un nouvel emprunt qui pourrait être contracté cette année. Les autres dépenses concernent aux chapitres 21 et 23 pour un montant de 1 272 000 € avec les reports ou de nouvelles dépenses pour du matériel informatique et du mobilier, des reports pour des travaux de réseaux électriques, d'éclairage public et de communications électroniques, des travaux dans de l'immeuble du CEDAXE, des travaux sur bâtiments communaux (église : réparation après la tempête CIARAN, chapelle Sainte-Anne pour 131 000€), de la poursuite des travaux d'aménagements des étages du bâtiment Foyer des Jeunes, des travaux d'aménagements de sécurité au carrefour du CEDAXE et les arrêts de car face à l'école, des travaux de voirie pour 100 000 €, le renouvellement de l'éclairage du terrain de sports, le remplacement des systèmes de chauffage de certains bâtiments communaux (logements locatifs de la place de la gare, salle Kan-Lévénéz, travaux de réfection du mur de l'école rue de Kergroadès etc... . Un crédit 100 000€ en opération d'ordre pour les travaux sur les bâtiments réalisés en régie par le personnel communal (dont les travaux d'aménagement des locaux au-dessus du foyer et des travaux au CEDAXE) et des crédits pour l'acquisition de matériel pour l'entretien des espaces verts. Les études et fonds de concours sont de 41 900 €, les titres de participation pour 20 000 € et les opérations d'amortissements pour 9 250 €

Au niveau des recettes, l'excédent reporté pour 72 041,61€, et l'affectation du résultat pour 336 148,45 €, diverses subventions et participations pour 414 052 €, le FCTVA et la taxe d'aménagement pour 37 763 €, les amortissements pour 10 500 €, et le virement prévisionnel du fonctionnement de 288 908 € ; le remboursement des budgets annexes des terrains d'assiette des lotissements Krugell et Park-Kreiz payés par le budget communal de 281 398 € et une inscription d'un emprunt de 153 344,94 € nécessaire à l'équilibre du budget d'investissement qui s'élève en dépenses et recettes à 1 594 156 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget ainsi présenté.

BUDGET des LOTISSEMENTS :

Lotissement de Park-Kreiz

Le budget s'équilibre en section de fonctionnement à 1 645 362 € en dépenses et recettes. En investissement, les dépenses et recettes s'équilibrent à un total de 1 004 969 €.

Lotissement du KRUGELL :

Arnaud SANJOSE présente le budget lotissement du Krugell qui s'équilibre en recettes et dépenses de fonctionnement à 91 005 € et en dépenses d'investissement à 0€. Ce lotissement étant terminé, ce budget annexe sera supprimé cette année.

Accord unanime pour adopter les budgets lotissements ainsi présentés.

Convention avec la Région pour arrêt de car près de l'école Rue de Kergroadès face à l'ancienne cour.

Dans le cadre de l'aménagement de quais pour les arrêts de car qui seront réalisés lors des travaux dans la Rue de Kergroadès, il est possible d'obtenir une subvention par le Conseil Régional. Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil pour signer la convention avec la région pour obtenir cette subvention d'un montant de 11 942,81€. Accord unanime.

Convention avec le SDEF pour le géoréférencement des réseaux d'éclairage public :

En vue de prévenir les accidents de travail lors de travaux sur les voiries, les communes doivent faire référencer sur un SIG (système d'information géographique) l'ensemble de leur réseau et notamment les réseaux sous tension. Il reste à faire le réseau d'éclairage public qui sera réalisé cette année par le SDEF. Une convention doit être signée entre la Mairie et le SDEF pour réaliser ce travail. Le montant est de 4 700 € dont 3 290 € pris en charge par le SDEF. Le solde est à la charge de la commune, soit 1 410 € de fonds de concours.

Accord unanime pour signer cette convention.

CONVENTION de partenariat pour le développement d'une politique de petite enfance entre les communes de Brélès, Lanildut, Porspoder, Landunvez, Plourin et l'association « Trombines d'Iroise »

Accord unanime pour reconduire le partenariat et d'adopter les modalités financières qui sont reconduites comme lors des conventions antérieures, à savoir une part fixe de 2€/habitant et une part variable en fonction du nombre de jour/enfant pratiquant les activités. Ainsi en 2023, la part fixe pour Plourin est de 2 516 € et la part variable : 14 401 € soit un total de 16 917 €. Cette convention a une durée de validité de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2024.

Attribution du marché relatifs aux aménagements Rue de l'Argoat, Rue An Hent Houarn, Rue du Tumulus et Venelle de Villaren.

Monsieur le Maire présente le résultat des appels d'offres relatifs aux aménagements évoqués lors du dernier Conseil Municipal pour les rues indiquées ci-dessus. Il rappelle qu'il y a à la consultation une tranche ferme et 2 optionnelles. Seules 2 entreprises ont répondu à l'appel d'offres et les prix sont supérieurs à l'estimation. Une négociation a eu lieu entre avec ces 2 entreprises. Monsieur le Maire propose d'attribuer la tranche ferme à l'entreprise KERLEROUX pour un montant HT de 175 248,92 € et de surseoir aux 2 autres tranches qui pourront être réalisées dans un second temps.

Accord unanime pour ces propositions.

Affaires diverses :

Fixation du tarif d'assainissement collectif pour l'ensemble des locaux raccordés aux stations semi-collectives :

Monsieur le Maire présente le résultat des coûts de fonctionnement des stations d'assainissement collectif qui desservent 40 locaux -habitations et locaux communaux. Il en ressort un déficit important lié au renchérissement important des coûts énergétiques – pompes de relevage - oxygénation des

effluents – des coûts de main d'œuvre du personnel communal qui passe beaucoup de temps pour le dégrillage et l'entretien des postes de relevage, les contrôles des installations par les entreprises, etc. Ce déficit est actuellement supporté par l'ensemble des contribuables dont la plupart ne bénéficie pas de l'assainissement collectif. Aussi, Monsieur le Maire propose de réajuster les tarifs de façon à approcher de la réalité des coûts à faire supporter par les bénéficiaires du service. Il propose de fixer à 40€ par local raccordé la part fixe et la part variable à 1,19€/m³ d'eau potable consommée. Le coût moyen pour l'assainissement serait de 137,06 €/année 2024 avec pour le plus gros consommateur un coût de 210,06 €. Ces tarifs restent très avantageux par rapport aux tarifs pratiqués à la CCPI mais devront être adaptés aux coûts réels constatés annuellement en fonction des charges variables électriques en particulier, des interventions du personnel ou des entreprises sur les installations et du respect par les usagers du service du rejet de produits qui perturbent le bon fonctionnement des installations (exemple : serviettes hygiéniques, mouchoirs désinfectants autres qu'en papier qui sont interdites)

Accord unanime pour adopter ces tarifs pour 2024.

CHOIX d'un NOM au bâtiment du Foyer des Jeunes et locaux aménagés au-dessus du Foyer :

Monsieur le Maire avait fait part de son souhait de qualifier ce bâtiment, ancienne école des filles, qui avait été aménagé en locaux associatifs il y a quelques années, par une dénomination qui qualifie le bâtiment dans ces nouveaux usages suite aux aménagements en cours au 1^{er} et deuxième étage.

Une liste a été proposée et certaines autres suggestions ont été faites par les conseillers.

Après discussion et compte tenu que les locaux des étages seront destinés à accueillir des personnes qui occupent ces locaux en occasionnels, il est proposé de retenir le nom suivant : résidence « ASTALERI Plourin » en français : Auberge de Plourin.

DESIGNATION :

Commission ressources et moyens de la CCPI : Il est proposé de remplacer de Cathy LE JEUNE par Arnaud SANJOSE à cette commission après accord des personnes concernées : accord unanime.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, une autorisation a été donnée par les services de l'Etat pour l'exploitation de 5 aérogénérateurs sur la Commune de PLOUARZEL.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 20h00.